

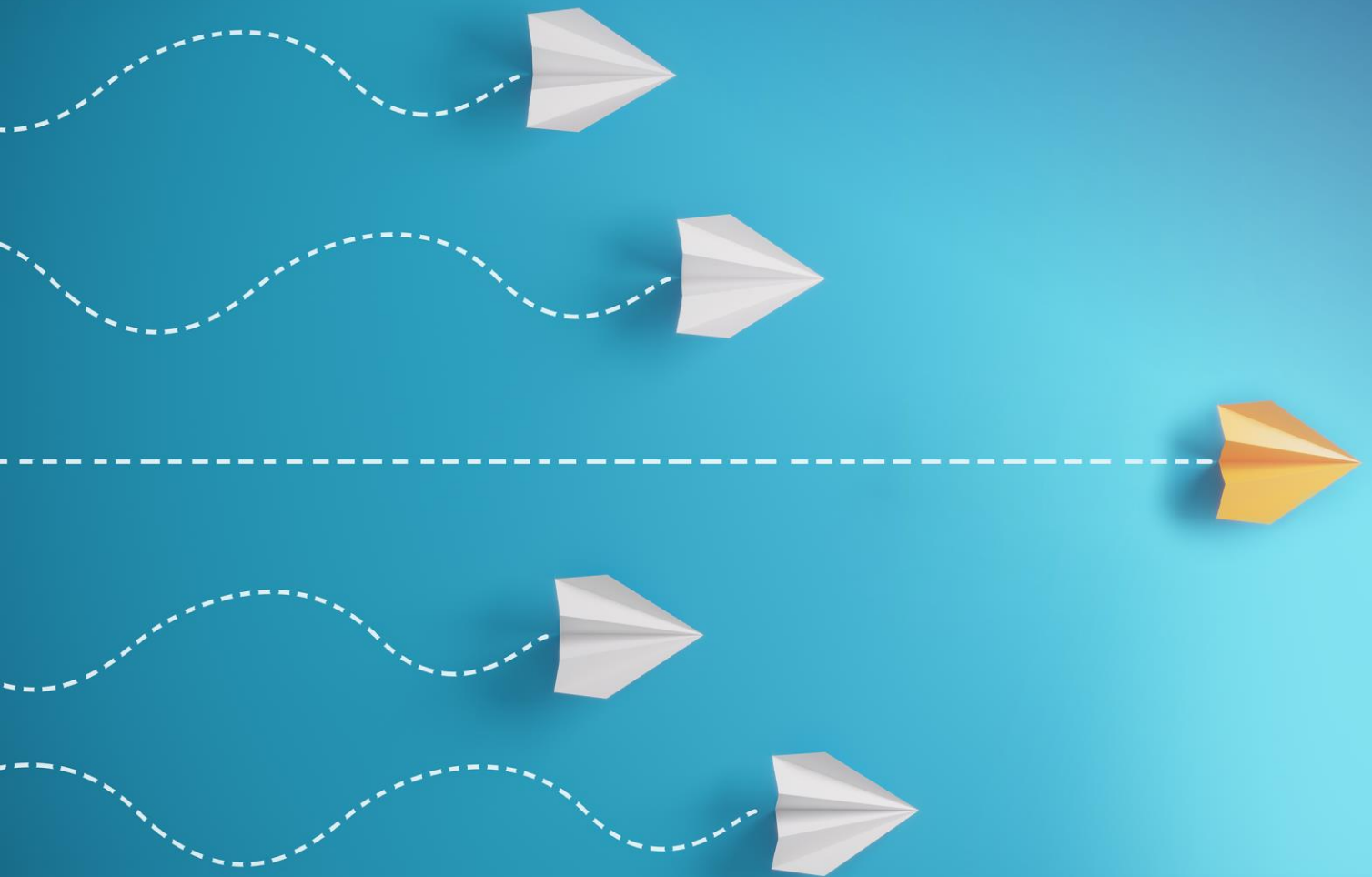
# ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

PRÉLIMINAIRE

## PROJET DE LOI CONCERNANT LA LIGNE D'INTERCONNEXION HERTEL-NEW YORK

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

31 octobre 2022



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le 13 janvier 2021, la New York State Energy Research and Development Authority (NYSERDA) lançait un appel de propositions pour un approvisionnement en énergie propre et renouvelable. Le 12 mai 2021, Hydro-Québec (HQ) a soumis sa proposition de livrer 10,4 TWh d'électricité verte et celle-ci a été retenue, le 20 septembre 2021. Le contrat entre HQ et NYSERDA a ainsi été signé le 30 novembre 2021. Ce contrat devrait engendrer annuellement environ 1 G\$ (\$ de 2025) en revenus pour HQ.

Afin de transporter l'énergie jusqu'au point d'interconnexion avec les États-Unis, la construction de la nouvelle ligne d'interconnexion Hertel-New York (ligne Hertel-New York) est nécessaire. HQ prévoit donc de construire une ligne souterraine d'une longueur de 57,7 km entre le poste Hertel, à La Prairie, et un point d'interconnexion situé dans la rivière Richelieu, à la frontière canado-américaine. Pour ce qui est du côté américain, le projet de ligne est le Champlain Hudon Power Express (CHPE).

Selon les dispositions du contrat conclu entre la NYSERDA et HQ, HQ s'est engagée à respecter le protocole d'entente intervenu en date du 10 mai 2021 entre HQ et le Conseil Mohawk de Kahnawake (CMK), dans lequel les parties ont convenu de créer une société de personne ou une personne morale détenue conjointement par le CMK et HQ (Société HQ-CMK), qui deviendrait propriétaire de la portion québécoise de la ligne Hertel-New York à sa mise en service.

HQ prévoit de réaliser la construction de la ligne Hertel-New York pour ensuite la céder à la Société HQ-CMK. Or, en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, chapitre H-5), HQ ne possède pas le pouvoir de céder un immeuble dont elle a besoin pour la poursuite de ses opérations.

De plus, HQ estime que des expropriations seront nécessaires autant pour la construction de la ligne Hertel-New York qu'une fois que celle-ci serait transférée à la filiale Société HQ-CMK. Des modifications à la Loi sont nécessaires pour permettre à HQ de réduire les délais liés à l'expropriation afin de respecter l'échéancier serré imposé par le contrat entre HQ et la NYSERDA pour la livraison de l'électricité.

Le projet de loi proposé vise à assurer la mise en service de la ligne Hertel-New York. Il prévoit :

- que HQ peut céder à la Société HQ-CMK la ligne Hertel-New York ainsi que tout immeuble ou tout droit rattaché à ceux-ci, et que la Société HQ-CMK bénéficie de tous les droits acquis par HQ;
- que toute entente concernant la propriété de la ligne d'interconnexion Hertel-New York ou la propriété de la Société HQ-CMK doit être approuvée par le gouvernement, y compris sa modification ou son renouvellement;

- que les adaptations suivantes sont apportées à la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-24) :
  - l'expropriation n'a pas à être autorisée par le gouvernement;
  - l'exproprié ne peut contester le droit à l'expropriation;
  - l'indemnité provisionnelle est fixée par HQ;
  - l'exproprié, le locataire et l'occupant de bonne foi ne peuvent demander de rester en possession du bien exproprié;
  - certaines dérogations à ce que prévoit la *Loi sur l'expropriation* en matière de procédure sont prévues;
- que la Société HQ-CMK doit en tout temps être sous le contrôle direct ou indirect d'HQ, et que la totalité des actions ou, selon le cas, des parts de la Société HQ-CMK, doivent en tout temps être détenues par HQ et le CMK ou leurs filiales dont ils détiennent, directement ou indirectement, la totalité des actions;
- que la Société HQ-CMK obtient des pouvoirs et des droits analogues à HQ lorsque nécessaire aux fins d'exploitation de la ligne;
- que la Société HQ-CMK est sujette à certaines limites d'investissement ou de contrôle d'autres personnes ou sociétés.

De fait, le droit d'expropriation d'HQ au bénéfice de la Société HQ-CMK n'a pas d'impact sur les entreprises.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. DÉFINITION DU PROBLÈME .....                                                                    | 5  |
| 2. PROPOSITION DU PROJET .....                                                                     | 6  |
| 3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES .....                                                    | 6  |
| 4. ÉVALUATION DES IMPACTS.....                                                                     | 7  |
| 4.1. Description des secteurs touchés .....                                                        | 7  |
| 4.2. Coûts pour les entreprises .....                                                              | 7  |
| 4.3. Économies pour les entreprises .....                                                          | 7  |
| 4.4. Synthèse des coûts et des économies.....                                                      | 7  |
| 4.5. Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies .....                       | 8  |
| 4.6. Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies..... | 8  |
| 4.7. Autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée .....                    | 8  |
| 5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI .....                                            | 9  |
| 6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) .....                                                     | 9  |
| 7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES .....                                                             | 9  |
| 8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES.....                                                | 10 |
| 9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION.....                                            | 10 |
| 10. CONCLUSION .....                                                                               | 10 |
| 11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....                                                                  | 10 |
| 12. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S) .....                                                                 | 10 |

## DÉFINITION DU PROBLÈME

Les exportations nettes d'électricité par HQ ont totalisé 35,6 TWh en 2021, ce qui représente 865 M\$ de bénéfices nets (24 % des bénéfices nets totaux).

Le 13 janvier 2021, la NYSERDA lançait un appel de propositions pour un approvisionnement en énergie propre et renouvelable. Le 12 mai 2021, HQ a soumis sa proposition de livrer 10,4 TWh d'électricité verte, et celle-ci a été retenue le 20 septembre 2021. C'est ainsi que le 29 novembre 2021, le contrat entre HQ et NYSERDA est intervenu. Ce contrat devrait engendrer environ 1 G\$ (\$ de 2026) en revenus pour HQ annuellement.

Afin de transporter l'énergie jusqu'au point d'interconnexion avec les États-Unis, la construction de la nouvelle ligne d'interconnexion Hertel-New York est nécessaire. HQ prévoit donc de construire une ligne souterraine d'une longueur de 57,7 km entre le poste Hertel, à La Prairie, et un point d'interconnexion situé dans la rivière Richelieu, à la frontière canado-américaine. Pour ce qui est du côté américain, le projet de ligne est le Champlain Hudson Power Express (CHPE).

Selon les termes du contrat conclu entre NYSERDA et HQ, HQ s'est engagée à négocier une entente avec le Conseil mohawk de Kahnawake (CMK) afin de créer une société de personne ou une personne morale détenue conjointement par le CMK et HQ (Société HQ-CMK), laquelle deviendrait propriétaire de la portion québécoise de la ligne Hertel-New York à sa mise en service.

HQ prévoit de réaliser la construction pour ensuite céder la ligne Hertel-New York à la Société HQ-CMK. Or, en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, chapitre H-5), HQ ne possède pas le pouvoir de céder un immeuble dont elle a besoin pour poursuivre ses opérations.

Sans modifications à l'encadrement législatif, une autre option aurait été de laisser le projet être entièrement porté par la Société HQ-CMK. Cependant, cette option n'a pas été retenue, car cette société n'aurait pas eu les pouvoirs particuliers dévolus à HQ. L'absence de ces derniers aurait remis en question la réalisation du projet et la capacité de respecter les dispositions du contrat entre HQ et la NYSERDA, notamment quant à la date de livraison de l'électricité.

## PROPOSITION DU PROJET

Le projet de loi proposé vise à prévoir les dispositions nécessaires pour qu'HQ puisse procéder à la cession, mais aussi diverses dispositions applicables à la Société HQ-CMK afin d'assurer la mise en service de la ligne Hertel-New York. Le projet de loi proposé prévoit :

- Que HQ peut céder à la Société HQ-CMK la ligne Hertel-New York ainsi que tout immeuble ou tout droit rattaché à ceux-ci, et que la Société HQ-CMK bénéficie de tous les droits acquis par HQ;
- que toute entente concernant la propriété de la ligne d'interconnexion Hertel-New York ou la propriété de la Société HQ-CMK doit être approuvée par le gouvernement, y compris sa modification ou son renouvellement;
- que les adaptations suivantes sont apportées à la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-24) :
  - l'expropriation n'a pas à être autorisée par le gouvernement;
  - l'exproprié ne peut contester le droit à l'expropriation;
  - l'indemnité provisionnelle est fixée par HQ;
  - l'exproprié, le locataire et l'occupant de bonne foi ne peuvent demander de rester en possession du bien exproprié;
  - certaines dérogations à ce que prévoit la *Loi sur l'expropriation* en matière de procédure sont prévues.
- que la Société HQ-CMK doit en tout temps être sous le contrôle direct ou indirect d'HQ, et que la totalité des actions ou, selon le cas, des parts de la Société HQ-CMK, doivent en tout temps être détenues par HQ et le CMK ou leurs filiales dont ils détiennent, directement ou indirectement, la totalité des actions;
- que la Société HQ-CMK obtient des pouvoirs et des droits analogues à HQ lorsque nécessaire aux fins d'exploitation de la ligne;
- que la Société HQ-CMK est sujette à certaines limites d'investissement ou de contrôle d'autres personnes ou sociétés.

## ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES

Une autre option aurait été de laisser le projet être porté uniquement par HQ. Toutefois, aucune cession n'aurait pu être effectuée à la Société HQ-CMK, ce qui aurait privé la communauté mohawk de Kahnawake de la réalisation de ce partenariat et enfreint les dispositions du contrat entre HQ et la NYSERDA. De plus, bien qu'HQ aurait alors pu exproprier les lots visés par le décret 1396-2022, le projet aurait été mis à risque de pénalités importantes, car sans les pouvoirs spéciaux d'expropriation prévus au projet de

loi, les expropriations auraient pu mener, selon HQ, à des contestations qui auraient considérablement retardé le projet.

Une autre option aurait été de laisser le projet être entièrement porté par la Société HQ-CMK. Cependant, cette option n'a pas été retenue, car cette société n'aurait pas eu les pouvoirs particuliers dévolus à HQ. Sans ces derniers la réalisation du projet et la capacité de respecter les dispositions du contrat entre HQ et la NYSEDA auraient été remises en question, notamment quant à la date de livraison de l'électricité.

## **ÉVALUATION DES IMPACTS**

### **4.1. Description des secteurs touchés**

Dans le cadre de la réalisation du projet, les entreprises situées sur l'emprise prévue du projet pourraient, advenant un échec dans la négociation avec HQ, devoir être expropriées. Selon les informations disponibles et le tracé actuellement prévu, il y aurait un peu plus de cinq entreprises qui pourraient faire l'objet d'une expropriation.

### **4.2. Coûts pour les entreprises**

Le projet de loi permettrait à HQ d'acquérir par expropriation tout immeuble, toute servitude ou toute construction requis pour l'exploitation, l'entretien et le démantèlement de la ligne d'interconnexion, et ce, sans contestation possible du droit d'expropriation.

Effectivement, que ce soit avant ou après l'adoption du projet de loi, une entreprise expropriée ne verra pas sa compensation diminuée ou affectée. En effet, ce seront les mêmes processus de négociation et dispositions de la *Loi sur l'expropriation* qui s'appliqueront à la contestation de l'indemnisation.

### **4.3. Économies pour les entreprises**

Comme il est mentionné précédemment, le processus de contestation de l'indemnisation demeure le même. Ainsi, il n'y a pas d'économies pour les entreprises.

### **4.4. Synthèse des coûts et des économies**

Comme il est mentionné précédemment, le processus demeure le même pour la contestation de l'indemnisation. Ainsi, il n'y a pas de coûts supplémentaires ni d'économies pour les entreprises.

TABLEAU 1

**Synthèse des coûts et des économies (\*obligatoire)**

(en millions de dollars)

|                                                               | Période d'implantation | Coûts, économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le <b>coût annuel</b> du projet (récurrents) <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Total des coûts pour les entreprises                          | 0                      | 0                                                                                                                                                                         |
| Revenu supplémentaire pour les entreprises                    | 0                      | 0                                                                                                                                                                         |
| Participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet | 0                      | 0                                                                                                                                                                         |
| Total des économies pour les entreprises                      | 0                      | 0                                                                                                                                                                         |
| <b>COÛTS NETS POUR LES ENTREPRISES</b>                        | <b>0</b>               | <b>0</b>                                                                                                                                                                  |

(1) Les coûts et les économies annuels en dollars courants permettent de comprendre l'importance des coûts et des économies à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts et des économies peut être utilisée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

**4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies**

Il n'y a aucune hypothèse particulière utilisée pour l'estimation des coûts et des économies.

**4.6. Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies**

Aucune consultation n'a été effectuée sur le calcul des coûts et d'économies étant donné la nature du projet de loi.

**4.7 Autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée**

L'avantage est que la solution proposée ne représente aucun coût pour les entreprises.



## APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI

### Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi (obligatoire)

| ✓                                                                                                                                                                                                                  | Appréciation <sup>(1)</sup> | Nombre d'emplois touchés |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| <b>Impact favorable sur l'emploi (création nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))</b>                                                                       |                             |                          |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                           |                             | 500 et plus              |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                           |                             | 100 à 499                |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                           |                             | 1 à 99                   |
| <b>Aucun impact</b>                                                                                                                                                                                                |                             |                          |
| <input checked="" type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                |                             | 0                        |
| <b>Impact défavorable (perte nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))</b>                                                                                     |                             |                          |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                           |                             | 1 à 99                   |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                           |                             | 100 à 499                |
| <input type="checkbox"/>                                                                                                                                                                                           |                             | 500 et plus              |
| <b>Analyse et commentaires :</b> Le projet de loi permettrait à HQ d'exproprier sans contestation possible du droit d'expropriation. De fait, le droit d'expropriation de HQ n'a pas d'impact sur les entreprises. |                             |                          |

### PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Le projet de loi permettrait à HQ d'exproprier sans contestation possible du droit d'expropriation. De fait, ce droit n'a pas d'impact sur les petites et moyennes entreprises.

### COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Le projet de loi permettrait à HQ d'exproprier sans contestation possible du droit d'expropriation. De fait, ce droit n'a pas d'impact sur la compétitivité des entreprises.

## **COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES**

Aucune mesure de coopération ou d'harmonisation n'est nécessaire, car le projet de loi ne permet qu'à HQ d'exproprier sans contestation possible du droit d'expropriation.

## **FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION**

Les règles ont été élaborées en fonction des principes suivants :

- Elles doivent être nécessaires.
- Les coûts pour les entreprises doivent être minimisés.
- Les règles doivent être facilement applicables par les entreprises visées et le gouvernement.
- Elles doivent répondre à un besoin clairement identifié.

## **CONCLUSION**

Il n'y a aucun impact sur les entreprises, car le projet de loi ne permet qu'à HQ d'exproprier sans contestation possible du droit d'expropriation.

## **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Aucune mesure d'accompagnement n'est nécessaire

## **PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)**

Madame Julie Poulin, Directrice  
Direction du développement de l'électricité renouvelable  
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Bureau A-402.1  
Québec (Québec) G1H 6R1  
[Julie.poulin@mern.gouv.qc.ca](mailto:Julie.poulin@mern.gouv.qc.ca)

### 13. ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                     |                          |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <b>1</b>     | <b>Responsable de la conformité des AIR</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que l'AIR a été soumise au responsable de la conformité des AIR de votre ministère ou organisme?                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>2</b>     | <b>Sommaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que le sommaire exécutif comprend la définition du problème, la proposition du projet, les impacts, les exigences spécifiques ainsi que la justification de l'intervention?                                                                                                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|              | Est-ce que les coûts globaux et les économies globales sont indiqués au sommaire?                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>3</b>     | <b>Définition du problème</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que la définition du problème comprend la présentation de la nature du problème, le contexte, les causes et la justification de la nécessité de l'intervention de l'État?                                                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>4</b>     | <b>Proposition du projet</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que la proposition du projet indique en quoi la solution projetée est en lien avec la problématique?                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>5</b>     | <b>Analyse des options non réglementaires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que les solutions non législatives ou réglementaires ont été considérées ou est-ce qu'une justification est présentée pour expliquer les raisons du rejet des options non réglementaires?                                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6</b>     | <b>Évaluation des impacts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                     |                          |
| <b>6.1</b>   | <b>Description des secteurs touchés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que les secteurs touchés ont été décrits (le nombre d'entreprises, nombre d'employés, le chiffre d'affaires)?                                                                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.2</b>   | <b>Coûts pour les entreprises</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                     |                          |
| <b>6.2.1</b> | <b>Coûts directs liés à la conformité aux règles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que les coûts <sup>1</sup> directs liés à la conformité aux règles ont été quantifiés en dollars (\$)?                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.2.2</b> | <b>Coûts liés aux formalités administratives</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que les coûts liés aux formalités administratives ont été quantifiés en dollars (\$)?                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|              | Si l'exigence du « un pour un » s'applique, est-ce que les coûts associés aux formalités administratives abolies compensent complètement les coûts associés à la formalité administrative nouvellement créée? <b>Sans objet</b>                                                                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|              | Si la compensation des coûts associés aux formalités administratives abolies est insuffisante, une compensation additionnelle est-elle proposée, notamment l'économie provenant des autres formalités administratives, la réduction de fréquences, la prestation électronique ou l'exemption partielle d'une certaine catégorie d'entreprises? <b>Sans objet</b>                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|              | Si une formalité a fait l'objet d'une demande d'exemption à l'exigence du « un pour un », est-ce que le MO a reçu un avis du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à l'effet que l'exemption est conforme à l'une ou l'autre des situations prévues à l'article 10 de la Politique? <b>Sans objet</b> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.2.3</b> | <b>Manques à gagner</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que les coûts associés aux manques à gagner ont été quantifiés en dollars (\$)?                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.2.4</b> | <b>Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                      |
|              | Est-ce que le tableau synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en dollars (\$)?                                                                                                                                                                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1. S'il n'y a aucun coût et aucune économie, l'estimation est de 0 \$.

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                     |                          |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <b>6.3</b> | <b>Économies pour les entreprises (obligatoire)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que le tableau sur les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en dollars (\$) ?                                                                                                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.4</b> | <b>Synthèse des coûts et des économies (obligatoire)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                 | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que le tableau synthèse des coûts et des économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR ?                                                                                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.5</b> | <b>Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies</b>                                                                                                                                                                                                                                                 | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que l'analyse présente les hypothèses utilisées afin d'estimer les coûts et les économies pour les entreprises ?                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.6</b> | <b>Élimination des formulations imprécises dans les sections portant sur les coûts et les économies</b>                                                                                                                                                                                                                  | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que les formulations imprécises telles que « impossible à calculer, coût faible, impact négligeable » dans cette section portant sur les coûts et les économies pour les entreprises ont été éliminées ?                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>6.7</b> | <b>Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul de coûts et d'économies dans le cas du projet de loi ou du projet de règlement</b>                                                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que le processus de consultation pour les hypothèses de calcul de coûts et d'économies a été prévu ?                                                                                                                                                                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|            | Au préalable : <input type="checkbox"/> (cocher)<br>Durant la période de publication préalable du projet de règlement à la <i>Gazette officielle du Québec</i> ou<br>lors la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale <input checked="" type="checkbox"/> (cocher)                                          |                                     |                          |
| <b>6.8</b> | <b>Autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée</b>                                                                                                                                                                                                                                              | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que l'AIR fait état des autres avantages, bénéfices et inconvénients de la solution projetée pour l'ensemble de la société (entreprises, citoyens, gouvernement, etc.) ?                                                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>7</b>   | <b>Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi a été insérée à l'AIR ?                                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|            | Est-ce que l'effet anticipé sur l'emploi a été quantifié et la case correspondante à la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi, cochée ?                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>8</b>   | <b>Petites et moyennes entreprises (PME)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que les règles ont été modulées pour tenir compte de la taille des entreprises ou, dans le cas contraire, est-ce que l'absence de dispositions spécifiques aux PME a été justifiée ?                                                                                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>9</b>   | <b>Compétitivité des entreprises</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce qu'une analyse comparative des règles avec de principaux partenaires commerciaux du Québec a été réalisée ?                                                                                                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>10</b>  | <b>Coopération et harmonisation réglementaires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                       | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que des mesures ont été prises afin d'harmoniser les règles entre le Québec et l'Ontario lorsqu'applicable et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux ou est-ce que l'absence de dispositions particulières en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaire a été justifiée ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>11</b>  | <b>Fondements et principes de bonne réglementation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                   | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que l'analyse indique dans quelle mesure les règles respectent les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente ?                                                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>12</b>  | <b>Mesures d'accompagnement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Oui                                 | Non                      |
|            | Est-ce que les mesures d'accompagnement qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles règles ont été décrites ou est-il clairement indiqué qu'il n'y en a aucune ?                                                                                                                                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

